



Versailles, le vendredi 12 décembre 2020

A Madame AVENEL, Rectrice de l'Académie de Versailles
Rectorat de Versailles Boulevard de Lesseps 78000 VERSAILLES

Objet : Remise en cause du droit de grève des Assistants d'éducation.

Nous avons été alertés par de nombreuses atteintes au droit de grève des assistants d'éducation dans plusieurs établissements suite à la journée de mobilisation du mardi 1^{er} décembre.

Des collègues qui avaient fait le choix de prévenir leur chef d'établissement de leur intention de faire grève ont été surpris d'apprendre que ce dernier avait pu faire appel soit au service du Rectorat (CAAEE) soit à des enseignants, et même à des parents voire à des services privés de gardiennage pour remplacer les personnels grévistes.

Ces atteintes au droit de grève des AED s'ajoutent aux menaces de non reconduction de contrat et aux menaces de réquisition auxquelles certains chefs d'établissement ont eu recours vis-à-vis des AED.

Ce déni du droit de grève, révélateur du mépris de ces chefs d'établissement pour la loi, nous interpelle car il est récurrent dès qu'un mouvement social des vies scolaires est annoncé.

Nos collègues n'étaient pas souffrants, mais grévistes. Ils faisaient valoir ce que la constitution permet et encadre. Or, une fois de plus, la prévenance des collègues s'est soldée par un déni de leurs droits et une évidente remise en question de la grève comme moyen d'action. Le remplacement de nos collègues grévistes de ce 1^{er} décembre est totalement inacceptable.

Alors que nous réclamons depuis des années des moyens en remplacement des AED, cette année, en période de pandémie, une brigade temporaire de remplaçants a été créée. Cette brigade ne devait intervenir que dans le cas d'absences de personnels liées au COVID. Sa mission a été détournée, comme celle des enseignants ou parents, pour rendre invisible un mouvement de grève. Et que dire de l'utilisation de fonds public pour assurer des tâches de surveillance ce 1^{er} décembre par une société privée. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté ces pratiques indignes de l'Éducation nationale.

La CGT et le SNES-FSU attendent une réponse claire et rapide de l'Administration face à ces nouveaux faits avérés de remise en question du droit de grève.

La CGT et le SNES-FSU exigent un rappel du cadre légal du droit de grève aux différents chefs d'établissement.

En souhaitant une réponse rapide de vos services, nous vous prions d'agréer l'expression de notre respectueux dévouement et notre attachement indéfectible au service public de l'Éducation nationale.

Mme Laporte-Fray, Mme Viel, élues commissaires paritaires Cgt Éduc'Action
M. Quinchez pour la Cgt Éduc'Action
Frédéric Moreau et Mathieu Moreau, secrétaires académiques de la Cgt Éduc'Action

Loïc Sanchez, élu commissaire paritaire SNES FSU Versailles
Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy, co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles